

**I.N.G. FIXATIONS****FICHE DE DONNEES DE SECURITE  
RESINE SP, DS****SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE****1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial RESINE SP, DS

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées Résine.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Distributeur I.N.G. Fixations  
 ZI de Chassende  
 BP 90168  
 43005 Le Puy en Velay Cedex  
 France  
 Tél : +33 (0)4 71 05 59 03  
 Fax : +33 (0)4 71 09 35 46  
 email : ing.fixations.info@orange.fr

**SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification (1999/45/CEE) R10.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Phrases De Risque**

R10 Inflammable.

**Conseils De Prudence**

S24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
 S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
 S28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.  
 S36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/ du visage.  
 P14 Contient du (de la) PEROXYDE DE DIBENZOYLE. Peut déclencher une réaction allergique.

**2.3. Autres dangers****SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.2. Mélanges**

ETHENYLMETHYLBENZENE

10-20%

No CAS : 25013-15-4

No CE : 246-562-2

# RESINE SP, DS

Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 3 - H226 Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 STOT Single 3 - H335	Classification (67/548/CEE) Xn;R20. Xi;R36/37/38. R10.
--	---

<b>PEROXYDE DE DIBENZOYLE</b>	<b>0.5 - 1.0%</b>
No CAS : 94-36-0	No CE : 202-327-6

Classification (CE 1272/2008) Org. Perox. B - H241 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317	Classification (67/548/CEE) E;R3 O;R7 Xi;R36 R43
---	--

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

#### **Inhalation**

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Consulter un médecin si les troubles persistent.

#### **Ingestion**

NE JAMAIS FAIRE VOMIR OU BOIRE UN LIQUIDE UNE PERSONNE INCONSCIENTE ! Rincer soigneusement la bouche. Consulter un médecin si les troubles persistent.

#### **Contact avec la peau**

Retirer la victime de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si les troubles persistent.

#### **Contact avec les yeux**

Rincer abondamment immédiatement à l'eau claire pendant 15 minutes. Enlever les lentilles de contact et bien écarquiller l'oeil. En cas d'irritation prolongée, se rendre aux urgences et apporter cette fiche.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### **Inhalation**

Irritation du nez, de la gorge et des voies aériennes.

#### **Ingestion**

Peut causer des gênes en cas d'ingestion.

#### **Contact avec la peau**

Peut entraîner une irritation/un eczéma de la peau.

#### **Contact avec les yeux**

Irritation des yeux et des muqueuses.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucunes recommandations, mais les premiers soins peuvent néanmoins être requis en cas d'exposition, inhalation ou ingestion accidentelle du produit. En cas de doute : CONSULTER RAPIDEMENT UN MEDECIN !

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

#### **Moyens d'extinction**

En cas d'incendie, utiliser la mousse, le dioxyde de carbone ou la poudre sèche.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### **Produits de combustion dangereux**

En cas d'incendie, des gaz nocifs (CO, CO2, NOx) peuvent se produire.

#### **Risques D'Incendie/D'Explosion Rares**

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### **Procédures De Lutte Contre L'Incendie**

Éviter de respirer les vapeurs du feu.

Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir la matière déversée en récipients, bien sceller et livrer pour élimination selon la réglementation locale.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

## SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas utiliser dans des espaces confinés sans une ventilation adéquate et/ou un respirateur.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Inflammable/combustible. Éloigner des oxydants, de la chaleur et des flammes.

#### Critères De Stockage

Entreposage des produits chimiques.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Appellation	NORME	VME - 8 Hrs		VLE - 15 Min		Obs.
ETHENYLMETHYLBENZENE	VLEP	50 ppm	240 mg/m <sup>3</sup>			

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection



#### Mesures d'ingénierie

Assurer une ventilation efficace. Respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle et réduire au minimum le risque d'inhalation de vapeurs.

#### Protection respiratoire

Pas de recommandations spécifiques, mais une protection respiratoire peut néanmoins être requise dans des circonstances exceptionnelles lors d'une contamination importante de l'air.

#### Protection des mains

Il est recommandé de porter des gants de protection.

#### Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées.

#### Autres Mesures De Protection

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec la peau.



**Mesures d'hygiène**

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Se laver rapidement en cas de contact avec la peau ou contamination de la peau. Enlever promptement tout vêtement contaminé. Utiliser une crème mains appropriée pour éviter un dessèchement de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide
Couleur	Crème.
Odeur	Aromatique.
Solubilité	Insoluble dans l'eau
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C)	>165°C
Point de fusion (°C)	
Non déterminé.	
Densité relative	1.65 - 1.75
Densité de vapeur (air=1)	
Non déterminé.	
Pression de vapeur	
Non déterminé.	
Taux d'évaporation	
Non déterminé.	
Valeur pH, Solution Concentrée	
Non applicable.	
Viscosité	>60 S ISO2431
Solubilité (G/100G H2O/20°C)	
Non applicable.	
Température de décomposition (°C)	
Non déterminé.	
Seuil D'Odeur, Bas	
Non déterminé.	
Seuil D'Odeur, Haut	
Non déterminé.	
Point d'éclair (°C)	53°C
Limite D'Inflammabilité - Inférieure (%)	1.1
Limite D'Inflammabilité - Supérieure (%)	5.2
Coefficient De Partage (N-Octanol/Eau)	
Non déterminé.	
Propriétés explosives	
Aucune information disponible.	
Propriétés comburantes	
Ne répond pas aux critères relatifs aux comburants.	

### 9.2. Autres informations

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Réaction avec: Peroxydes/hydroperoxydes organiques.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable aux températures normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes dans les conditions normales.

Polymérisation Dangereuse

Sans objet

### 10.4. Conditions à éviter

Éviter les températures excessives pendant de longues périodes.

### 10.5. Matières incompatibles

#### Matières À Éviter

Peroxydes/hydroperoxydes organiques.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, des gaz nocifs (CO, CO<sub>2</sub>, NO<sub>x</sub>) peuvent se produire.

## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Inhalation

À des concentrations élevées, les vapeurs peuvent irriter la gorge et l'appareil respiratoire et causer de la toux.

#### Ingestion

Peut causer des gênes en cas d'ingestion.

#### Contact avec la peau

Le liquide peut irriter la peau.

#### Contact avec les yeux

Irritant pour les yeux.

#### Informations toxicologiques relatives aux ingrédients.

ETHENYLMETHYLBENZENE (CAS: 25013-15-4)

#### Toxicité aiguë:

Toxicité aiguë (DL50 orale)

2255 mg/kg Rat

Toxicité aiguë (CL50 par inhalation)

3 mg/l (vapeurs) Rat 4 heures

WATER

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### Écotoxicité

Non reconnu comme dangereux pour l'environnement.

### 12.1. Toxicité

#### Informations écologiques relatives aux ingrédients.

ETHENYLMETHYLBENZENE (CAS: 25013-15-4)

Toxicité aiguë - Poissons

CL50 96 heures 23.4 mg/l Pimephales promelas (Tête de boule)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Potentiel de bio-accumulation

Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

#### Coefficient de partage

Non déterminé.

#### Informations écologiques relatives aux ingrédients.

ETHENYLMETHYLBENZENE (CAS: 25013-15-4)

Coefficient de partage

log Pow 3.36

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité :**

Non pertinent dû à la forme du produit.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes**

Non applicable.

**SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Les résidus et les conteneurs vides doivent être éliminés en tant que déchets dangereux conformément aux dispositions locales et nationales en vigueur.

**SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****14.1. Numéro ONU**

No. UN (ICAO) 1866

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Désignation officielle de transport RESIN SOLUTION

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe ADR/RID/ADN Exempt C1 2.2.3.1.5  
 Classe IMDG Exempt. IMDG Code Clause 2.3.2.5  
 Classe/Division ICAO 3  
 Étiquettes De Transport

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage ICAO III

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin  
 Non.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur****14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC****SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**



**Législation UE**

Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications. Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

**SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS****Commentaires De Mise À Jour**

OBS: Lignes en marges signifient des corrections importantes par rapport à la version précédente.

Date de révision 22/10/2012

Révision 1

**Phrases - R (Texte Intégral)**

R3	Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R10	Inflammable.
R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R36	Irritant pour les yeux.
R20	Nocif par inhalation.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R7	Peut provoquer un incendie.

**Mentions De Danger Completes**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H241	Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

**Avis De Non-Responsabilité**

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.